

La Fondation Luciole - Institut de France lance son Grand Prix doté de 100 000 € pour la transition écologique

Dès 2025, le Grand Prix Luciole sera remis sous la Coupole de l'Institut de France lors de la cérémonie annuelle de remise des Grands Prix des fondations, un moment essentiel dans la vie de l'Institut.

Créée en 2006, la Fondation Luciole – Institut de France œuvre principalement dans deux domaines : l'éducation et la formation, et la protection de l'environnement. Au titre du premier, elle s'engage pour que les plus démunis, enfants comme adultes, puissent avoir accès à l'alphabétisation et au savoir, et mène des actions de sensibilisation à l'hygiène et à la santé. Au titre du second, elle met en œuvre des actions de protection de la nature, en promouvant notamment les techniques de l'agroécologie.

Doté de 100 000 €, le Grand Prix Luciole récompensera des actions sociétales ou des recherches scientifiques contribuant à la transition écologique, en France comme à l'étranger. Le terme «transition écologique» est ici entendu comme l'ensemble changements profonds permettant de limiter l'impact des humains sur l'environnement, pour un avenir solidaire et durable.

Les enjeux environnementaux ciblés sont les suivants :

- la protection de la nature et la biodiversité ;
- la transition écologique, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du transport, de l'énergie, de la consommation, du vivre-ensemble ;
- la prévention des risques naturels ou sanitaires ;
- l'éducation à la transition écologique.

[ACCÉDER À L'APPEL
À CANDIDATURE](#)



La planète fait face à des défis environnementaux sans précédent, comme le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la destruction des habitats naturels, la pollution des sols et des océans, une intensification de l'agriculture, et l'épuisement des ressources naturelles. Ces enjeux nécessitent une réponse immédiate et efficace, car l'inaction pourrait mener à des conséquences irréversibles pour les générations futures.

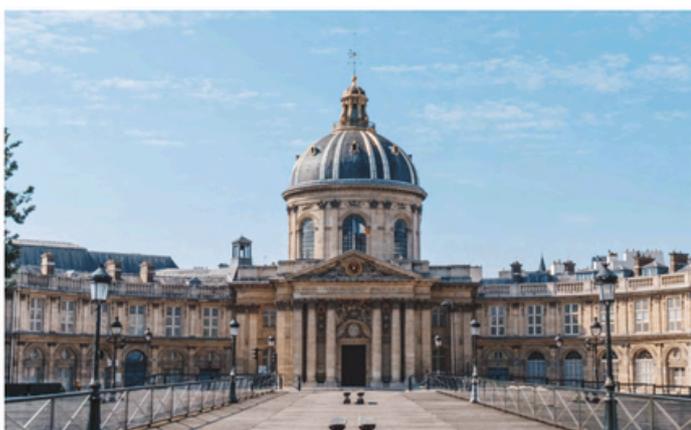
Ce Grand Prix sur la transition écologique de la Fondation Luciole vise à récompenser les travaux de recherches et actions concrètes pour la mise en place de solutions permettant de limiter ces impacts négatifs, pour aider à la prise de conscience collective, catalyser les initiatives, soutenir l'engagement sociétal, et mettre en lumière les solutions efficaces pour limiter l'impact humain sur l'environnement.



Tatiana Giraud, membre de l'Académie des sciences,
présidente du jury du Grand Prix Luciole

Les Grands Prix de l'Institut de France

La remise des Grands Prix des Fondations de l'Institut de France, qui a lieu chaque année depuis 2005, est une cérémonie au cours de laquelle les académiciens, les fondateurs, les experts siégeant dans les divers jurys célèbrent, autour des lauréats, l'action philanthropique majeure conduite par l'institution du quai Conti, au travers des 113 fondations qu'il abrite. Chaque année, il attribue près de 25 millions d'euros, en une multitude de bourses, subventions et prix, en France et à l'international, au profit d'initiatives de création artistique, de défense du patrimoine, de recherche scientifique ainsi que d'actions en faveur de la solidarité et de l'environnement. Plus de 2 millions sont distribués au titre des Grands Prix par les fondations Simone et Cino Del Duca, Charles Defforey, Lefoulon-Delalande, NRJ, Rodolphe et Christophe Mérieux et, dès 2025, par la Fondation Luciole.



Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission d'offrir aux cinq académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif.

Acteur philanthropique majeur, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (près de 25 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées).

Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, quatre bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX^e siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, l'abbaye de Chaalis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos.